

## Greffier de tribunal de commerce

Par **jeandebrue**, le **17/08/2015** à **05:16**

Bonjour,

Je me pose la question concernant la profession de greffier de tribunal de commerce.

Il est stipulé que les conditions principales usuelles d'accès au métier sont:

- de posséder un un M1 en Droit
- faire un stage d'un an
- passer un examen auquel il faut avoir la moyenne
- acheter une charge très couteuse

Ma question est de savoir s'il y a une certaine sélectivité.

Par exemple est-ce que l'on ne donne pas de stage à n'importe qui ou alors l'examen est-il vraiment extrêmement dur?

Aussi concernant la charge (si je m'exprime bien), y a-t-il des conditions pour bénéficier d'un financement? (il me semble que l'on contracte un crédit auprès de l'État)

En vous remerciant de votre aide